



## AVIS DE COURSE TYPE HABITABLE

2021 - 2024

Nom de l'épreuve : **LES 100 MILLES « TROPHEE BERNARD LACAZE »**

Dates complètes : **7 & 8 mai 2022**

Lieu : **Golfe du Lion et rade de Marseille**

Autorité organisatrice : **SNGRPC**

**Grade : 5A**

### 1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2021/2024),
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Navigation nocturne : entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM .
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- 1.7 Quand la règle 20 s'applique un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par communication.
- 1.8 Sécurité et équipement :
  - Les skippers s'engagent à respecter les mesures sanitaires en vigueur.
  - Les bateaux doivent être armés et équipés pour une navigation semi-hauturière de la division 240.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte aux bateaux remplissant les conditions ci-après :

- Bateaux jaugeés OSIRIS appartenant aux groupes de rating L (classe mini uniquement), R2, R3, C et D en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B norme CE ou, pour les bateaux de

conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 3<sup>ème</sup> catégorie de navigation ou équivalent.

- Bateaux francisés disposant de l'armement de sécurité prévu au chapitre 1.8
- Bateaux non francisés en règle avec leur législation nationale et équipés du matériel de sécurité prévu en 1.8

3.2 La régata est ouverte aux bateaux avec équipage, en double et en solo et au moins un majeur à bord.

3.3 L'inscription sera effectuée à distance sur notre boutique en ligne sur notre site.

<https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/>

3.4 Date limite d'inscription : 6 mai 2021

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent disposer, au moment de leur inscription de :

- Leur licence FFVoile valide, portant le mention « compétition », ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Si nécessaire l'autorisation de port de publicité.
- Le certificat de jauge ou de conformité à jour.

3.5 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de Licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- Le certificat de jauge ou de conformité
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 million d'Euros
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3.6 L'organisateur demeure libre de refuser une inscription si le bateau ne semble pas en mesure d'affronter les conditions de navigation de la régata.

3.7 Les concurrents devront disposer des autorisations réglementaires liées à la situation sanitaire.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

**35 € l'inscription du bateau, 40 € au-delà du 5 mai, sur le site ou au club.**

**Les droits comprennent le stationnement des bateaux, participation à la régata,**

5. PROGRAMME : Date limite d'inscription : **Vendredi 6 mai 2022 à 17 heures**

**Samedi 30 avril : Accueil des concurrents et contrôle de jauge et sécurité**

**Samedi 7 mai :**

**8h 30**

**Accueil des concurrents et contrôle de jauge et sécurité**

**9h 30**

**Briefing**

**10h 30**

**Mise à disposition sur l'eau**

**Dimanche 8 mai :**

**Vers 16h00**

**Proclamation des résultats et remise des prix**

## **6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :disponibles sur le site internet de la SNGRPC et seront affichées selon la Prescription Fédérale.

## **7. LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer sont les suivants :

**Port Camargue – Marque spéciale au nord du Planier à laisser à tribord – Port Camargue**

**Ou**

**Port Camargue – Cardinale Sud de Brescou à laisser à bâbord – Cardinale Ouest de Beauduc à laisser à bâbord - Port Camargue**

**Ou**

**Port Camargue – Cardinale Nord parc à huître de Gruissan à laisser à bâbord – Port Camargue**

**Ou**

**Port Camargue – Cardinal sud de Frontignan à bâbord – bouée d'eau saine de Sète à bâbord – Cardinal ouest de l'Espigette à bâbord - Port Camargue à bâbord – 2 fois – arrivée.**

**Ou tous autres parcours que les conditions météo peuvent amener le comité de course à élaborer, ainsi que des changements d'horaire de départ et de remise des prix.**

## **8. CLASSEMENT**

8.2.1 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance sans application du CVL.

8.2.2 Si plus de 5 bateaux courent en duo/ solo, ou si plus de 5 bateaux de la même classe courent, il leur sera établi un classement séparé.

## **9. PLACE AU PORT**

Renseignements sur l'emplacement au port : [au secrétariat du club.](#)

## **10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

**11. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**12. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit : [à discrétion de l'organisateur](#)

**13. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**14. BATEAUX CONCOURANT EN SOLO**

Il est demandé aux skippers solo de porter un gilet de sauvetage 150 N. tout au long de la course et de disposer d'un flash light et d'une balise personnelle sur le gilet et d'une VHF portable à proximité de la barre ou sur le gilet.

**15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :  
[SNRPC -contact@sngRPC.com](mailto:SNRPC-contact@sngRPC.com) - 04 66 53 29 47

